

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°2 (arrêté de promulgation du 10 février 1934)

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 10 février 1934
Numéro JO n° 447 du 28/02/1934	Date du numéro 28 février 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 30 décembre 1933, relatif aux frais de traitement, d'entretien et de rapatriement des marins du commerce délaissés pour cause de maladie ou de blessure inséré au Journal officiel de la République française du 11 janvier 1934

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1'. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 30 décembre 1933 susvisé, relatif aux frais de traitement, d'entretien et de rapatriement des marins du commerce délaissés pour cause de maladie ou de blessure, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Chapon-Baissac